

VENTE D'ALCOOL - DIAGNOSTIC LICENCE, DÉCLARATION ET AFFICHAGE

OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

OBLIGATOIRE SI VENTE D'ALCOOL - SELON ACTIVITÉ

RPC-SUP-078

Choisir la licence et l'affiche officielle selon les boissons, le mode de vente et les horaires réels ; ne pas utiliser ce support comme licence.

ÉTABLISSEMENT	ZONE / UNITÉ	DATE		AUDITEUR / RESPONSABLE	
Question	Activité réelle	Titre / règle	Preuve	Action / échéance	Validation
Boissons réellement proposées	Catégories / degrés :	Sur place / emporter :	Horaires :	Licence potentielle :	Décision :
Vente sur place avec repas ou hors repas	Activité :	Petite / grande licence restaurant :	Permis d'exploitation :	Pièce :	Visa :
Vente à emporter	Avant/après 22 h :	Licence à emporter :	Formation si nuit :	Pièce :	Visa :
Déclaration préalable en mairie effectuée si requise	Date :	Mairie :	Récépissé :	Échéance / modification :	Visa :
Affiche officielle mineurs / ivresse choisie selon mode	Modèle :	Emplacement :	Format :	Contrôle :	Visa :
Personnel informé du contrôle de l'âge	Instruction :	Date :	Refus de vente tracé :	Action :	Visa :
Dossier licence à jour	Licence / numéro :	Titulaire :	Adresse :	Emplacement original :	Visa :